

**Vous avez l'intention d'effectuer un stage à l'étranger,
nous vous demandons de prendre note des avertissements suivants**

I ASSURANCES :

1) Veuillez communiquer au plus tôt, au moins 1 mois avant votre départ, votre dossier de stage (demande de convention avec le formulaire de suivi de stage à l'appui, dûment complété et signé) et votre numéro de Sécurité Sociale au Service Relations Entreprises Formation Initiale afin qu'il puisse effectuer les démarches nécessaires qui vous permettront, **sous certaines conditions** (montant de la gratification inférieur à 12,5% du plafond de la sécurité sociale sur 35 heures hebdomadaires, accords bilatéraux, espace européen...., de bénéficier des prestations en nature de l'Assurance Maladie, et du régime Accident du Travail (sur des bases françaises mais avec un remboursement a posteriori) durant votre séjour à l'étranger .

Sous réserve bien sûr d'avoir obtenu une convention signée par les 3 parties (vous-même, l'entreprise et l'école) avant votre départ et d'avoir pu la transmettre dans les temps, pour accord, à la sécurité sociale à l'adresse suivante : CPAM Pôle International 9 boulevard Joffre 54037 NANCY Cedex.

L'accord de la sécurité sociale doit être parvenu à l'école avant le départ.

2) Dans le cas d'un stage conventionné comme dans celui d'un contrat de travail, devant l'impossibilité, lorsque vous partez à l'étranger, de vous procurer une couverture en tous points identique à celle que vous avez lorsque vous effectuez votre stage sur le territoire national, nous vous engageons vivement à **prendre toutes dispositions nécessaires pour pallier les carences** et principalement un **contrat d'assurance** qui vous couvrira pour les risques suivants : frais médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale, rapatriement sanitaire, responsabilité civile, défense pénale et recours. Attention, vérifiez bien que vous n'aurez aucune avance de frais à faire.

Comme le régime français des accidents du travail est propre à notre législation, il est impossible de trouver un parfait équivalent à l'étranger en matière d'indemnités et de rente par exemple. Toutefois, certains organismes d'assurance sont susceptibles de vous verser un capital à condition d'avoir souscrit à cette option, en cas d'accident.

Cependant, on peut souscrire maintenant **une couverture Accident du Travail avec la CFE** (Caisse des français Expatriés) dans le cas d'un **stage gratifié au-dessus du plafond**.

L'Ecole ne peut en aucun cas se substituer à vous pour vous couvrir contre ces risques.

Vous présenterez à l'Ecole un justificatif d'assurance avant votre départ. Le stage ne sera validé qu'après présentation de ce justificatif.

Sites à consulter avant le départ concernant le sujet :

<http://www.cleiss.fr/docs/regimes/index.html> : pour voir notamment les différents aspects des systèmes de protection sociale locale dans les différents pays.

Guide des Stages à l'étranger :

http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Stages/27/6/guidestages2407_33276.pdf.

II PAPIERS OFFICIELS

1) pour l'Europe il vous faut :

Une carte d'identité en cours de validité

Une carte européenne d'assurance maladie (demandez-la impérativement à votre centre avant votre départ si vous ne l'avez pas).

Ayez également une carte d'étudiant ISIC internationale www.isic.tm.fr

2) pour les autres pays :

Un passeport et un visa qui varie selon les pays et selon votre situation sur place. Certains pays ne font pas de conventions de stage mais un contrat de travail (Work & Travel aux USA) ou un contrat spécifique aux stages (Praktikum en Allemagne).

Vérifiez dans tous les cas auprès de l'ambassade avant le départ ce que vous devez faire.

L'inscription au Registre des Français établis hors de France est une formalité administrative simple et gratuite qui présente de multiples avantages.

III DIVERS :

- Attention ! Une réserve financière sur un compte bancaire est obligatoire dans certains pays (Australie...)
- Les vaccins : se renseigner auprès des ambassades (Cf site des affaires étrangères) et consulter également l'institut national de veille sanitaire
- Si vous voulez conduire dans le pays, vérifiez bien la validité de votre permis. Ne faites pas usage d'un véhicule sans une assurance spécifique.

IV LIENS AVEC L'ECOLE :

- Lire la convention de stage attentivement avant de la signer.
- Un lien doit être maintenu avec l'école par mail ou par téléphone pour :
 - * Informer l'école dans les plus brefs délais de toute modification d'une ou plusieurs données de la convention
 - * Informer l'école de tout déplacement ou absence pendant le stage
 - * Informer l'école de tout problème quel qu'il soit concernant le bon déroulement du stage et du séjour à l'étranger.
- Envoyer régulièrement un mail au tuteur pédagogique du stage mentionnant ce que vous faites et l'état de vos relations avec l'entreprise.

V « DROIT DE RETRAIT »

Tout stage qui ne se déroule pas dans des conditions normales de sécurité, de moralité, d'hygiène, de respect de la personne humaine **doit être interrompu sur le champ** sans que l'étudiant ne puisse en être sanctionné d'aucune façon par son école.

VI Adresses utiles :

www.ameli.fr

www.cleiss.fr centre de liaisons européennes et internationales de la sécurité sociale

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/> affaires étrangères

Les adresses des postes diplomatiques et consulaires sont disponibles sur le site du ministère des Affaires étrangères français

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/ministere_817/emplois-stages-concours_825/stagiaires_5440/presentation_22534.html

Pour postuler : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/tdstage> , sélectionner ICN-Ecole de management et renseigner le code d'accès 05/02

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils_voyageurs_909/index.html pour les conseils aux voyageurs

<http://www.invs.sante.fr/> dans le domaine de la santé mais aussi le site « diplomatie.gouv » précité

<http://www.expatries.org/lfe/p6.htm?#toc13>

<http://www.cleiss.fr/docs/regimes/index.html> pour voir les différents aspects des systèmes de protection sociale locale dans les différents pays

<http://www.cfe.fr/pages/assurances/particuliers/intro.php#> : pour ceux qui font des études ou un stage rémunéré au dessus du seuil des 12.5% à l'étranger .moyens de s'assurer.

Veillez attester lecture de cette note en la signant et en la retournant obligatoirement au Service Relations Entreprises FI
Prenez bonne note du fait *qu'un stage à l'étranger ne s'improvise pas mais qu'il s'organise* si vous tenez compte des informations qui viennent de vous être données.

Fait en double exemplaire dont un remis à l'Etudiant à le

L'Etudiant (Prénom/Nom) :

Signature :